LA LETTRE D'ACTUS
Lettre de suivi de l'actualité politique

Mise à jour 9 décembre 2020 ∗ N° 40

Lettre rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI
en lien avec la commission du CA « défense et promotion des droits et libertés »

SOMMAIRE

POLITIQUE GENERALE 2

Comité interministériel du handicap 2

SANTÉ 3

Accès aux soins en temps de Covid-19 : l'appel au Conseil de Défense 3
Proposition de loi améliorer le système de santé 3

COMPENSATION 4

Aides à la parentalité : courrier au Premier ministre 4

LOIS DE FINANCE 4

Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 4
Projet de loi de finances pour 2021 5

EMPLOI 6

Proposition de loi renforcement de l'inclusion dans l'emploi 6
Chômage partiel des travailleurs vulnérables : lettre ouverte au Premier Ministre 6
Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 7

RESSOURCES 7

Taux de pauvreté 2019 : l'urgence de soutenir les plus démunis 7

ÉDUCATION 8

Comité national de suivi de l'école inclusive 8
31ème anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant 9
Journées européennes des personnes handicapées 9

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 10

☞ **POUR SUIVRE L'ACTUALITE POLITIQUE « AU FIL DE L'EAU »** 10

POLITIQUE GENERALE

Comité interministériel du handicap

Le 16 novembre 2020 s'est tenu le Comité interministériel du handicap (CIH) **en présence pour la première fois du Collectif Handicaps dont APF France handicap est membre**. APF France handicap salue un certain nombre de mesures allant dans le bon sens et pointe des attentes encore insatisfaites à concrétiser :

- APF France handicap salue les engagements pris en matière d'accessibilité numérique et de communication. Toutefois, elle rappelle le **retard considérable pris en matière d'accessibilité du cadre bâti et des transports et demande une concrétisation des engagements pris à l'approche de l'échéance du dispositif 2024 des Ad'AP** (Agendas d'Accessibilité Programmée).
- APF France handicap salue la prolongation au 30 juin des aides à l'embauche mises en œuvre dans le cadre du plan de relance. Néanmoins, l'association rappelle que le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population et que **les inquiétudes restent fortes sur l'accompagnement spécifique des publics fragiles**, notamment les jeunes, dans cette période de crise.
- APF France handicap note avec satisfaction l'engagement du Premier ministre pour que **la loi autonomie annoncée pour 2021 prenne en compte à la fois les personnes âgées et les personnes en situation de handicap**. Lors de la dernière Conférence nationale du handicap (CNH), Emmanuel Macron annonçait vouloir intégrer l'aide humaine et les aides techniques nécessaires aux parents en situation de handicap, au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH), pour les familles dont les enfants sont âgés de 0 à 7 ans et ce, dès le 1er janvier 2021. Cela sera bien effectif mais sous une forme forfaitaire "transitoire" qui va fortement limiter ce droit et générer des perdants. APF France handicap souligne avec force que **cette approche forfaitaire est contraire au principe d'individualisation de la prestation de compensation** qui aurait permis à chaque parent en situation de handicap, selon ses besoins et sa situation, d'avoir une prestation adaptée. Enfin, le droit à compensation doit encore être renforcé sur de très nombreux points.
- Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit de retirer l'AEEH de la branche famille et de la transférer intégralement dans la nouvelle branche autonomie en cours de création. Le CIH n'est pas revenu sur cette décision et APF France handicap le regrette vivement. En effet, **l'AEEH ne vient pas seulement compenser le handicap de l'enfant, elle vient aussi acter la prise en compte de la situation particulière que représente le fait d'élever un enfant handicapé**.
- Revalorisation des rémunérations des professionnels de santé dans le secteur médico-social (handicap) : APF France handicap remercie le Premier ministre pour s'être emparé de ce sujet mais demande que la mission confiée à Michel Laforcade (ancien directeur général de l'ARS de Nouvelle-Aquitaine) soit menée rapidement. En effet, **il est incompréhensible et inacceptable que ces professionnels n'aient pas la même égalité de traitement que ceux du secteur sanitaire et des EPHAD**.

Pour en savoir plus :
☞ Notre article détaillé sur l'intranet : [cliquez ici]

SANTÉ

Accès aux soins en temps de Covid-19 : l'appel au Conseil de Défense

Alors que le Président de la République allait s'exprimer le 24 novembre sur la mise en œuvre du confinement, **France Assos Santé dont APF France handicap et membre, et des personnalités du monde médical/scientifique, ont publié une tribune dans *Le Parisien*** le 23 novembre à l'attention du Conseil de Défense avec des propositions concrètes sur les conditions de réussite de l'isolement afin d'éviter de nouveaux confinements. Les associations proposent quatre mesures qui témoignent de la volonté des patients et des usagers de santé de participer aux choix qui seront faits par l'État pour permettre à la France de sortir de cette crise sans précédent. Ces mesures devraient être maintenues sur la durée jusqu'à obtention d'un degré d'immunité collective suffisant ou disparition de l'épidémie :

- **Le développement de tests de dépistage antigéniques à grande échelle** éventuellement suivis de confirmation par test RT-PCR.
- **La mise en place d'une restriction complète de déplacement et de visite, des cas index et des cas contacts**, sous contrôle et réduite au temps de la contagiosité (de 7 à 15 jours maximum selon les cas), avec isolement en conditions adaptées.
- **L'accompagnement et le soutien des sujets testés positifs**, avec ou sans symptômes COVID-19, ainsi que des cas contacts si nécessaire, en offrant un espace protégé mis à leur disposition selon les besoins et tenant compte de leurs conditions de vie.

Également sur l'accès aux soins en temps de Covid-19, le Comité consultatif national d'éthique a rendu publique sa **réponse à la saisine du ministre des solidarités et de la santé du 3 novembre 2020**. Celle-ci portait sur les questions éthiques liées à « la prise en charge des patients Covid et non Covid dans le contexte épidémique amenant un nombre important de patients dans les établissements de santé ». Selon l'analyse du CCNE, la question éthique fondamentale dans cette situation de crise est de **conjuguer à la fois les principes de bienfaisance, de respect de la dignité et de l'autonomie** de chaque personne, avec l'objectif de tout tenter pour sauver le plus de vies et n'abandonner aucune personne par une absence de soins. **Le Comité formule 8 recommandations en ce sens. À noter que France Assos Santé dont APF France handicap est membre actif, a apporté sa contribution écrite au CCNE**.

Pour en savoir plus :

☞ Nos articles détaillés sur l'intranet : sur l'appel au Conseil de Défense, [cliquez ici] ; sur la réponse du CCNE : [cliquez ici]

Proposition de loi améliorer le système de santé *Adoptée le 2 décembre à l'Assemblée nationale*	Le 22 octobre, une proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée Stéphanie Rist (Loiret, LREM). La proposition faite suite aux annonces du Ségur de la Santé relatives aux mesures hors budget. Elle propose notamment : - la **création d'une plateforme numérique nationale d'information et de services personnalisés à destination des personnes handicapées et de leurs aidants et des entreprises** ; - la possibilité pour les professionnels de santé de mettre en œuvre des **protocoles locaux de coopération** ; - la possibilité pour le directeur, après avis de la commission médicale d'établissement, de **nommer dans le directoire « au plus 3 personnalités qualifiées » qui peuvent être notamment des représentants d'usagers**. La proposition de loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 2 décembre. La suite du calendrier d'examen n'est pas encore connue.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Le Collectif Handicaps dont APF France membre est membre actif, a été auditionné le 12 novembre** dans le cadre de cette proposition de loi. Nous sommes

	également mobilisés à travers France Assos Santé qui a proposé plusieurs amendements.
Pour en savoir plus ☞	▪ Proposition de loi : [cliquez ici]

COMPENSATION

Aides à la parentalité : courrier au Premier ministre

Alors que le Gouvernement a acté la prise en compte des aides à la parentalité dans la prestation de compensation du handicap (PCH), **APF France handicap a alerté dans un courrier au Premier ministre sur les conditions de sa mise en œuvre : une forfaitisation de l'aide humaine, totalement inadaptée aux attentes et aux besoins des parents en situation de handicap**. Les dispositions réglementaires en cours prévoient d'attribuer une aide humaine selon l'âge de l'enfant et non selon les besoins avérés de son parent en situation de handicap. Avec 1h à 1h 30 d'aide par jour en moyenne, cette PCH parentalité sera loin de couvrir tous les besoins des parents les plus dépendants.

APF France handicap estime que les arguments avancés pour cette forfaitisation de la PCH parentalité ne sont pas acceptables. D'autant plus que cette disposition forfaitaire sera provisoire, ce qui va occasionner un grand désarroi auprès des familles et une grande incompréhension en 2022 lorsque le principe de l'individualisation et les contrôles d'effectivité leur seront opposés. Il va falloir reprendre toutes les évaluations et ré-instruire toutes les demandes, les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) étant déjà débordées.

Enfin, lors de la Conférence nationale du handicap en février dernier, cette mesure avait été annoncée avec un budget de 184 M€. Nous pensions qu'il s'agissait d'une enveloppe pérenne. Or, nous apprenons qu'en 2022, la dotation de l'État consacrée à la PCH parentalité sera calculée sur le « consommé » de 2021. Si, comme le Gouvernement semble s'y engager, la PCH parentalité sera individualisée à partir de 2022, l'enveloppe budgétaire de 184 M€ restera toujours nécessaire et cela d'autant plus que nous serons dans une montée en charge de nouveau dispositif.

Nous demandons donc au Premier ministre :
- de revenir sur la décision d'une PCH parentalité forfaitisée ;
- l'application dès janvier 2021, de la PCH parentalité individualisée.

Pour en savoir plus :
☞ Notre article détaillé sur l'intranet : [cliquez ici]

LOIS DE FINANCE

Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 *Adopté définitivement par le Parlement le 30 novembre 2020*	Le PLFSS 2021 a été adopté définitivement par le Parlement le 30 novembre. Il acte : - Le transfert de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) de la branche famille à la branche autonomie. - La revalorisation de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) : 800€ par mois pour une personne seule, contre 750€ en 2020. - La transformation du Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés en Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé. - La modification du calcul de la participation des assurés lors de leur passage aux urgences. - Une expérimentation sur les hôtels hospitaliers ; - Un fonds d'aide au domicile de 80 M€ pour le financement de la prime et de 200 M€ pour contribuer à l'attractivité des métiers ;

	- Le tiers payant intégral pour le panier de soins 100 % santé ; - Une mission de lutte contre le non recours aux droits et aux prestations des organismes de Sécurité Sociale ; - Un rapport sur la capacité d'accueil dans le secteur médico-social handicap.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap s'est fortement mobilisée** à l'occasion de l'examen parlementaire du PLFSS 2021 à travers plusieurs auditions et des propositions d'amendements. Sur une vingtaine d'amendements proposés, la moitié a été reprise par les parlementaires. Le maintien de l'exonération du ticket modérateur pour les personnes bénéficiaires d'une ALD lors du passage aux urgences a ainsi été adopté. **APF France handicap s'est également mobilisée avec le Collectif Handicaps et à travers le CNCPH** pour dénoncer un texte qui reste à bien des égards décevant et dont les mesures restent bien en-deçà des attentes. **Nous déplorons en particulier le transfert de l'AEEH de la branche famille à la branche autonomie qui ne répond pas aux besoins des personnes et a été insuffisamment étudiée.** Le 7 décembre, dans le cadre d'une mobilisation inter-associative, **nous avons adressé un courrier à Sophie Cluzel** demandant au Gouvernement d'annoncer dès maintenant le lancement pour début 2021 des travaux devant distinguer ce qui est de nature « prestation familiale » et qui pourrait être transféré à la branche famille en 2022 et ce qui est de nature « compensation du handicap de l'enfant » qui pourrait être pris en compte dans le cadre du projet de loi « autonomie ». Le 2 décembre, le Collectif Handicaps a rendu public l'étude du Laboratoire d'Idées Santé Autonomie (LISA) qu'il a soutenue et qui estime les **besoins en financement de la politique autonomie des personnes en situation de handicap entre 10 et 12 milliards d'euros**. Le Collectif Handicaps, dont APF France handicap est membre actif, juge insuffisantes les avancées concernant la 5e branche de Sécurité sociale dans le PLFSS et demande au Gouvernement de se donner les moyens de disposer d'une analyse plus exhaustive.
Pour en savoir plus ☞	▪ Le texte adopté : [cliquez ici] ▪ Notre article détaillé « AEEH en danger, la mobilisation continue » : [cliquez ici] ▪ « Branche autonomie : les besoins de financement estimés entre 10 et 12 milliards d'euros » : [cliquez ici] ▪ Liasse des amendements APF France handicap : [cliquez ici]

Projet de loi de finances pour 2021 *CMP le 8 décembre*	Présenté le 28 septembre en Conseil des ministres, le projet de loi de finances pour 2021 achève son examen en première lecture au Sénat en vue d'une adoption définitive prévue le 18 décembre. Le texte prévoit notamment : - **Le renforcement de l'école inclusive** : recrutement de 4 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires ; poursuite du déploiement de pôles inclusifs d'accompagnement personnalisé (PIAL). - **Le transfert à la Sécurité sociale de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité** (ASI). - Des mesures de **soutien à l'insertion professionnelle des personnes handicapées** et une **aide exceptionnelle de 100 M€ pour dynamiser le recrutement, sans limite d'âge, de près de 30 000 personnes en situation de handicap**. - La disponibilité 24h/24 et 7 jours/7 du numéro national d'écoute et d'orientation pour les victimes de violences et **l'amélioration de l'accès aux personnes en situation de handicap**.

	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Plusieurs mesures vont dans le bon sens. Nous avons été auditionnés** par plusieurs parlementaires, l'occasion d'exprimer notamment nos propositions en matière de ressources et d'emploi. Un amendement pour l'augmentation du budget consacré à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap a également été proposé.
Pour en savoir plus ☞	▪ Le dossier législatif : [cliquez ici]

EMPLOI

Proposition de loi renforcement de l'inclusion dans l'emploi *Adoptée définitivement le 4 novembre 2020*	La proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » (TZLCD) a été adoptée définitivement par le Parlement le 30 novembre. Elle prévoit : - **la possibilité d'élargir l'expérimentation à au moins 50 territoires nouveaux**, en plus des 10 déjà existants ; - la suppression de la dégressivité de la contribution au développement de l'emploi ; - la reconnaissance du rôle fondamental des comités locaux pour l'emploi dans l'appréciation de la privation durable d'emploi ; - le caractère obligatoire du financement des Départements à la création d'emplois supplémentaires.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap se réjouit de l'adoption de cette proposition de loi** dont le texte initial était fortement inspiré par les travaux conduits sur le sujet par l'association TZCLD dont APF France handicap est membre. La rédaction du décret et du cahier des charges de la 2è expérimentation est attendue et sera suivie avec vigilance par l'association TZCLD qui a déjà élaboré des propositions qu'elle compte soumettre à l'exécutif. **Au moins 20 % des bénéficiaires de l'expérimentation TZCLD sont en situation de handicap**. Cette expérimentation constitue, pour nous, une des réponses possibles permettant un accès durable à l'emploi des personnes en situation de handicap. Avec un objectif : démontrer que le travail est possible pour toutes et tous et que, parmi les demandeurs d'emploi en situation de handicap, nul n'est inemployable. APF France handicap a d'ailleurs mobilisé son réseau Emploi lors de la dernière journée nationale des correspondants Emploi en octobre dernier, autour d'une présentation de l'expérimentation TZCLD et de l'implication du réseau APF France handicap sur les territoires à développer au sein de l'expérimentation.
Pour en savoir plus ☞	▪ Dossier législatif : [cliquez ici] ▪ Communiqué de presse TZCLD : [cliquez ici]

Chômage partiel des travailleurs vulnérables : lettre ouverte au Premier Ministre

Suite à la parution le 11 novembre 2020 du décret concernant la mise en œuvre du chômage partiel pour les personnes vulnérables, **APF France handicap avec France Assos Santé dont nous sommes membres, a adressé une lettre ouverte au Premier ministre pour lui faire part de nos incompréhensions et de nos craintes**. Les associations constatent une sélection de personnes porteuses de pathologies, sans fondement, puisque certaines considérées comme les plus à risque par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) sont absentes. Ceci est d'autant plus surprenant que le décret du 29 août a été suspendu par le Conseil d'État au motif que la liste était discriminatoire. Les associations demandent donc que des mesures soient prises de manière urgente afin d'assurer une protection juste et efficace des personnes vulnérables :

- **L'inclusion de l'intégralité des situations à risques identifiées par le HCSP**. Sur cette base, et au vu de l'incohérence constatée, **les associations engagent un recours contre le décret au contentieux**.
- L'intégration des proches dans les mesures de protection.
- La suppression de la possibilité pour l'employeur de s'opposer au chômage partiel dès lors qu'un certificat médical est transmis.

Le recours auprès du Conseil d'État conteste :

- **L'exclusion de l'insuffisance rénale de stade 3 à 5 de la liste des facteurs de risque**, en contradiction avec l'avis du HCSP qui précise que le risque correspondant est avéré ;
- L'absence de protection des proches co-habitants avec une personne à risque de forme grave ;
- Le dispositif, qui met en danger les travailleurs vulnérables.

Pour en savoir plus :
☞Communiqué inter-associatif relatif au recours au Conseil d'État : [cliquez ici]
☞Notre article détaillé sur l'intranet : [cliquez ici]

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

La Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées s'est tenue cette année du 16 au 22 novembre dans un format renouvelé pour répondre aux contraintes sanitaires liées à la pandémie Covid-19. **APF France handicap s'est fortement mobilisée à travers** :

- **la publication d'un dossier exceptionnel « Emploi & Handicap »**, document de référence avec les constats, analyses, propositions et solutions d'APF France handicap ;
- **l'organisation d'un webinaire « Jeunes en situation de handicap et emploi : une génération doublement sacrifiée ? »**, en partenariat avec les Actualités Sociales Hebdomadaires. Voir ci-après le lien vers le replay ;
- **la mise en ligne de tutos vidéos pour sensibiliser au handicap invisible dans l'emploi** et briser les préjugés.

Pour en savoir plus :
☞Notre article détaillé sur l'intranet « SEEPH : découvrez les actions de l'association » : [cliquez ici]
☞Notre article détaillé sur l'intranet « SEEPH : replay du webinaire APF France handicap sur l'emploi des jeunes » : [cliquez ici]

RESSOURCES

Taux de pauvreté 2019 : l'urgence de soutenir les plus démunis

Alors que l'Insee a publié fin novembre une estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalité pour l'année 2019, en baisse comparativement à 2018, **le collectif ALERTE dont APF France handicap est membre, prend acte des avancées pour les travailleurs pauvres et souligne l'importance d'aider les plus pauvres, plus que jamais**.

Les chiffres de sortie de la pauvreté de quelques 200 000 personnes en 2019 doivent être considérés avec mesure. En effet, ce sont essentiellement l'élargissement des conditions d'accessibilité, la revalorisation et l'augmentation du taux de recours à la prime d'activité qui expliquent ces résultats.

Si le Collectif Alerte salue la diminution du nombre de « travailleurs pauvres » en 2019, ce mécanisme de baisse du taux de pauvreté n'a eu aucun impact sur les 10 % les plus précaires, à l'écart des circuits de l'emploi, et dont les conditions et le niveau de vie ne se sont pas trouvés améliorés en 2019. **Au regard de l'augmentation de 20 % du nombre d'allocataires du RSA et l'arrivée de nouveaux publics aux distributions d'aide alimentaire**, les associations craignent une progression inédite dans son ampleur de la pauvreté en 2020. Elles rappellent qu'il est **primordial de déployer des réponses structurelles en direction des 10 % des ménages les plus fragiles, toujours oubliés**, des migrants et des publics émergeants pour réussir à endiguer durablement et efficacement la pauvreté en France. **Parmi ces**

réponses, la revalorisation de l'ensemble des minima sociaux et leur ouverture aux jeunes de 18 à 25 ans figurent comme des priorités incontournables.
Pour en savoir plus :
☞ Notre article détaillé : [cliquez ici]
☞ Le communiqué de presse du Collectif Alerte : [cliquez ici]

ÉDUCATION

Comité national de suivi de l'école inclusive *9 novembre 2020*	Le 3e Comité national de suivi de l'école inclusive s'est tenu le 9 novembre en présence de Jean-Michel Blanquer et de Sophie Cluzel. Dans un contexte de crise sanitaire, il avait pour objectif de faire le bilan de la rentrée 2020 et des actions à déployer dans les semaines et les mois à venir. Parmi les principaux constats, le Gouvernement a notamment communiqué sur la **progression constante de la scolarisation des élèves en situation de handicap** : - + 7% d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2020 ; - + 18% en un an du nombre d'élèves accompagnés ; - une augmentation constante de l'offre d'accompagnement par les services médico-sociaux Le Gouvernement a également détaillé **ses prochains objectifs pour parvenir à une société inclusive** : - 100 % des PIAL mises en place à la rentrée 2021 ; - Une première version du Livret Parcours Inclusif disponible à la rentrée 2021 ; - La possibilité pour tous les établissements scolaires de faire appel à une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) - La poursuite de la transformation de l'offre médico-sociale : généralisation du fonctionnement en dispositif intégré, déploiement des SESSAD, ouverture d'Unité d'Enseignement polyhandicap ; - Le renforcement de la formation continue : notamment, 100 % des nouveaux enseignants formés à l'école inclusive.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap était présente** à cette 3e réunion du Comité national de suivi de l'école inclusive. Si le bilan présenté va dans le bon sens, nous déplorons l'absence d'un échange de qualité avec les ministres à cette occasion, puisqu'ils ont quitté la réunion avant la fin, laissant la main aux représentants de l'administration. Les problèmes rencontrés lors depuis la rentrée (difficultés pour les paramédicaux libéraux ou de SESSAD d'accéder à l'école, remise en cause de certains fonctionnements [ULIS et scolarités partagées des UE] …) méritaient mieux qu'une prise de parole rapide en fin de réunion. Nous avons pu faire part de notre mécontentement au CNCPH, avec plusieurs autres associations, et avons réclamé que celui-ci soit davantage partie prenante de ces comités qui pourraient être davantage préparés en amont lors d'un échange avec les cabinets.
Pour en savoir plus ☞	▪ Le communiqué de presse : [cliquez ici] ▪ Le dossier de presse : [cliquez ici]

31ème anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant

A l'occasion du 31ème anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), **la Dynamique « De la Convention aux Actes ! », dont APF France handicap est membre, a adressé une lettre ouverte au président de la République**, appelant à porter une ambition forte et une gouvernance renouvelée pour l'enfance et la jeunesse, en France comme à l'international.

Elle y formule plusieurs recommandations dont une en particulier indispensable : **renforcer la gouvernance de l'enfance en la dotant d'une stratégie globale et transversale**. A ce titre, les associations membres de la Dynamique soutiennent notamment le fait de **réunir le pilotage des politiques publiques de l'enfance au sein d'un ministère dédié**. Les droits de l'enfant doivent aussi prendre tout leur sens à l'échelle internationale et devenir **une priorité transversale sur les plans stratégique, programmatique et financier**.

Le 19 novembre, à l'occasion également du 31e anniversaire la CIDE, **le Défenseur des droits a publié son rapport annuel sur les droits de l'enfant 2020**, « Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte **», dans lequel le plaidoyer APF France handicap sur les enfants accompagnés en établissement est largement cité**.

☞ Pour en savoir plus :

Notre article détaillé sur l'intranet : [cliquez ici]

Le rapport annuel du Défenseur des droits : [cliquez ici]

INFORMATIONS DU CFHE

Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont APF France handicap est membre fondateur - **édite une lettre d'information** qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et les évènements organisés autour de ces thématiques.

☞ Le dernier numéro de la lettre : [cliquez ici] , pour s'abonner à cette lettre d'information : [cliquez ici

Journées européennes des personnes handicapées

Les Journées européennes des personnes handicapées se sont tenues les 1er et 2 décembre 2020. Elles ont été l'occasion de relever les changements positifs suite à la Stratégie européenne 2010-2020 ainsi que les lacunes qui subsistent au regard de l'accès aux droits et la participation des personnes handicapées. L'approche intersectionnelle, notamment au regard des femmes et filles en situation de handicap ainsi que les violences dont elles sont victimes ont été soulignées. Les représentants des Nations Unies ont quant à eux insisté sur les violations des droits civils en Europe, essentiellement au regard des internements involontaires. Le besoin de meilleures données statistiques et de mécanismes de surveillance pour la Stratégie et la CDPH ont été pointés. Enfin, la Covid-19, ses conséquences passées et ses enjeux futurs ont été au cœur des interventions notamment en termes d'éducation, de discriminations, de soins, d'autonomie et d'accessibilité du monde digital. L'importance de la société civile a été reconnue, les nouveaux plans de relance accompagnés de leurs fonds vont être déterminants dans les mois et années à venir afin d'appliquer correctement la CDPH.

☞ Pour en savoir plus : Synthèse des Journées européennes : [cliquez ici]

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

DECEMBRE 2020		
10 décembre	Journée internationale des droits de l'homme	
15 décembre	Lecture définitive Projet de loi portant réforme du Conseil économique social et environnemental	Parlement
18 décembre	Vote Projet de loi de finances 2021	Parlement
JANVIER 2021		
Courant janvier	Projet de loi Autonomie	Parlement
FEVRIER 2021		
11 février	Anniversaire de la loi du 11 février 2005	
MARS 2021		
8 mars	Journée internationale de la femme	
16 et 17 mars	Examen du rapport de la France par le Comité des droits de l'ONU	ONU

☞ POUR SUIVRE L'ACTUALITE POLITIQUE « AU FIL DE L'EAU »

SUR L'ESPACE INTRANET « Actions politiques », suivez les actions politiques d'APF France handicap (classement par thèmes), les numéros de la lettre d'actus et dans la bibliothèque, les plaidoyers, des ressources pédagogiques et les chiffres clés du handicap.

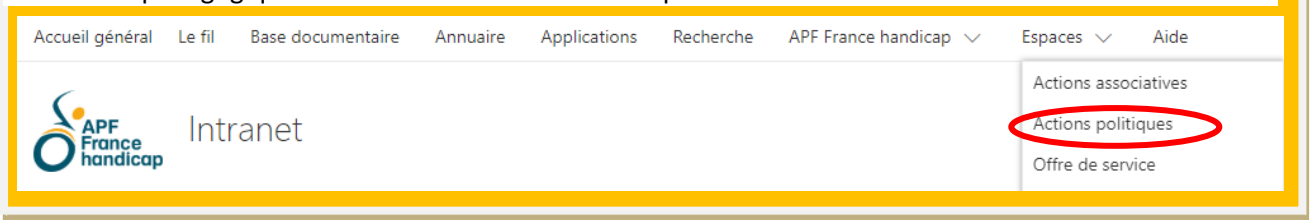

ET AUSSI SUR

- les actualités nationales du site APF France handicap : https://www.apf-francehandicap.org/news

- le site Faire Face : http://www.faire-face.fr/

- les avis du CNCPH : https://cncph.fr/actus/